

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

1 Intitulé du module Handicap 2020-2021

Code S.ER.SO.1114.F.20	Type de formation *			<input type="checkbox"/> EMBA	<input type="checkbox"/> DAS	<input type="checkbox"/> CAS	<input type="checkbox"/> Autres
<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor	<input type="checkbox"/> Master						
Niveau	Caractéristique	Type de module	Organisation temporelle				
<input checked="" type="checkbox"/> module de base	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant·e est exclu·e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input checked="" type="checkbox"/> module sur 1 semestre				
<input type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input type="checkbox"/> module lié au module principal	<input type="checkbox"/> module sur 2 semestres				
<input type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input type="checkbox"/> semestre de printemps				
<input type="checkbox"/> module spécialisé		<input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne					
<input type="checkbox"/> Autres							

2 Organisation

Crédits ECTS *	Langue(s)
6 ECTS	<input checked="" type="checkbox"/> français

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences visées

Ab1 Appliquer efficacement ses compétences dans la pratique en tant que spécialiste de la santé dont l'activité est centrée sur le client et en tant que spécialiste de l'occupation et de la participation sociale.

Ab2 Développer avec l'usager un plan de traitement qui repose sur l'identification des capacités et les restrictions de performance et qui définit des priorités.

Analyser à cette fin, l'influence des facteurs environnementaux sur les activités de la vie quotidienne et proposer des solutions visant l'intégration de la personne dans la société.

Bb1 Etablir une relation thérapeutique centrée sur le client et s'engager avec respect dans des échanges productifs.

Db3 Veiller à un juste équilibre entre ses activités professionnelles et privées.

Fb2 Analyser de manière constructive les avis des tiers.

Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement.

Eb4 Prendre de manière appropriée la défense des usager·ère·s vulnérables et marginalisé·e·s pour leur permettre de participer socialement par divers engagements occupationnels.

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

Buts

Comprendre la notion de handicap, ses représentations sociales et son évolution historique.
Connaître la justice occupationnelle et son impact sur la participation sociale.
Comprendre la participation sociale des personnes handicapées.
Connaître la CIF et le PPH, leur origine théorique, les outils qui en découlent, et leur utilisation.
Appréhender l'accessibilité de l'environnement et la représentation mentale de l'espace (intérieur ou extérieur).
Connaître la législation en lien avec la non-discrimination des personnes handicapées et la construction adaptée.
Comprendre l'approche centrée sur le client avec les personnes handicapées et connaître les concepts d'auto-détermination, d'empowerment et d'advocacy.

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

Unité 1. Représentations du handicap (2 ECTS) (J. Aregger, I. Margot-Cattin, P. Margot-Cattin, L. Vionnet)

Unité 2. Participation sociale et pratique centrée sur la personne (3 ECTS) (I. Margot-Cattin, P. Margot-Cattin, A. Meystre, A.-C. Reymond, L. Vionnet, NN)

Unité 3. Accessibilité (1 ECTS) (I. Margot-Cattin, L. Vionnet)

Modalités pédagogiques générales

Cours ex-cathedra
Atelier de simulation
Exercices
Vidéos
Lectures
Quizz

Le module est piloté depuis cyberlearn, les ressources et activités y sont disponibles. Les étudiant·e·s ont également accès à un suivi de leur avancée des activités dans le module. L'enseignant·e peut, en tout temps, faire signer une liste de présence.

Unité 1. Représentations du handicap (2 ECTS)

28 périodes

Altérité et Singularité (1.1.) (2 périodes).
Représentations sociales du handicap (1.2) (2 périodes).
Journée en fauteuil roulant (1.3.) et débriefing (1.4.) (2 périodes).
Travail sur les représentations sociales (1.5.) (2 périodes).
Historique des représentations sociales du handicap (1.6.) (4 périodes).
Les théories de base du handicap (1.7.) qui expliquent les représentations sociales, issues des disability studies (Murphy, Sticker, Gardou, l'école de Leeds, Shakespeare, OMS, etc.) (8 périodes).
La sexualité des personnes handicapées (1.8.) (8 périodes).

Unité 1. Modalités pédagogiques spécifiques

Atelier de simulation

Debriefing
Carte mentale
Cours ex-cathedra
Vidéos
Présence obligatoire (1.1.à 1.5. et 1.8.), vérifiée par liste signature.

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

Unité 2. Participation sociale et pratique centrée sur la personne (3 ECTS)

48 périodes

La participation sociale comme finalité d'intervention, compréhension et mesure. La participation sociale comme un droit fondamental, introduction à la justice occupationnelle (2.1.) (4 périodes). La participation sociale vue sous l'angle de la législation. Convention des Nations Unies (CDPH). Construction légale des droits des personnes handicapées, l'égalité et la non-discrimination. Constitution suisse et handicap. Une introduction à la LHand et ses conséquences sur la société, la discrimination et les représentations sociales (2.2) (6 périodes).

Exemples de soutiens à la participation sociale: a) Contribution d'assistance, conséquences et impacts sur la participation sociale des personnes handicapées en Suisse, b) Sport handicap, c) chiens d'assistance (2.3.) (8 périodes).

Participation sociale et proches-aidants, projet PAUSES (2.4.) (16 périodes).

Situation de handicap expliquée par les classifications (PPH ou CIF). Présentation PPH et CIF, la MAHVIE (2.5) (6 périodes).

Pratique centrée sur le client, empowerment, auto-détermination et MCRO (2.6) (8 périodes).

Unité 2. Modalités pédagogiques spécifiques

Cours ex-cathedra

Lectures

Exercices

Ateliers et mise en pratique

Témoignages

Présence obligatoire, 2.2. (cours en demi-classe), 2.3., 2.4., 2.5. (cours en demi-classe),

2.6. (cours en demi-classe), vérifiée par liste signature.

Unité 3. Accessibilité (1 ECTS)

12 périodes

Accessibilité et utilisabilité, espace cognitif, psychologie de l'espace, notion de coût-bénéfice dans la construction adaptée. Les différentes lois cantonales régissant la construction adaptée (3.1.) (4 périodes).

Design universel (3.2.) (4 périodes).

Construction sans obstacle et normes SIA 500, relevé de terrain (3.3.) (4 périodes).

Vignettes (3.4.).

Unité 3. Modalités pédagogiques spécifiques

Cours ex-cathedra

Exercices

Vignettes.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Buts de l'évaluation

Vérifier la compréhension des thématiques abordées dans le module.

Forme

L'unité 1 est évaluée au fil du module par différentes activités qui sont à déposer sur cyberlearn et par un examen écrit en semaine 7. Un total de 18 points peut être obtenu au maximum dans l'unité 1. Le total des points obtenus est divisé par 3 pour obtenir une note sur 6, qui sera calculée au dixième de point. La note de l'UE 1 compte pour 1/3 de la note du module.

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

L'unité 2 est évaluée au fil du module par différentes activités qui sont à déposer sur cyberlearn et par un examen écrit en semaine 7. Dans le cours 2.4. PAuSES, les étudiant·e·s doivent compléter un formulaire réflexif décrivant leur position par rapport aux compétences demandées en identifiant leur perception de leurs forces et limites pour investiguer, discuter et définir des solutions pour les proches-aidants. La correction se fait à l'aide d'une grille pré-établie et permet d'attribuer les points (9 points). Un total de 36 points peut être obtenu au maximum dans l'unité 2. Le total des points obtenus est divisé par 6 pour obtenir une note sur 6, qui sera calculée au dixième de point. La note de l'UE 2 compte pour la moitié de la note du module.

L'unité 3 est évaluée par un dossier remis en semaine 7 portant sur les vignettes travaillées pendant l'unité et les activités effectuées au fil du module qui sont à déposer sur cyberlearn. Un total de 6 points peut être obtenu au maximum dans l'unité 3, qui sera calculé au dixième de point. La note de l'UE 3 compte pour 1/6 de la note du module.

La moyenne pondérée selon le ratio ci-dessus des unités d'enseignement forme la note du module. Elle est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

La présence est obligatoire à l'ensemble des activités en atelier de simulation tel qu'annoncé ci-dessus. Toute absence quelle qu'en soit la raison, entraîne un 1 si un travail d'évaluation ne peut pas être réalisé. Si un travail d'évaluation peut être réalisé, il est pénalisé par 25% de points en moins si l'absence n'est pas justifiée au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO.

Des précisions sur les formes et les critères d'évaluation sont disponibles sur cyberlearn.

7 Modalités de remédiation *	7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *
<input checked="" type="checkbox"/> remédiation possible <input type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)	<input type="checkbox"/> remédiation possible <input checked="" type="checkbox"/> pas de remédiation <input type="checkbox"/> Autres modalités (préciser ci-dessous)

8 **Remarques**

En première session

Une note comprise entre 3.5 et 3.9 au module entraîne un Fx et une remédiation. Seule·s la ou les unité·s de cours avec une note inférieure à 4 est ou sont remédiée·s. La moyenne pondérée est recalculée à partir de la note de la ou des unité·s remédiée·s (notée·s au 1/10 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des unité·s remédiée·s avec celle de la ou des unité·s ayant une note égale ou supérieure à 4 en première session. La remédiation est considérée comme réussie si la moyenne pondérée, au 1/10 de point, est égale ou supérieure à 4. Un·e étudiant·e qui réussit une remédiation obtient la note 4.0 ou E.

Une note inférieure à 3.5 au module entraîne un F et la répétition du module.

En remédiation

Toute note inférieure à E (4) entraîne un F et la répétition du module.

Lorsque le module est répété, l'étudiant·e se présente à tous les examens du module dans la même forme et les mêmes conditions que les autres étudiant·e·s inscrit·e·s au module. De plus, lorsque le module est répété, une note inférieure à E (4) en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation

Domaine HES-SO: Santé
Filière: ergothérapie

Descriptif de module

9 Bibliographie

Borioli, J., & Laub, R. (2007). *Handicap: de la différence à la singularité. Enjeux au quotidien.* Médecine & Hygiène.

Hammell, K. (2006). *Perspectives on Disability and rehabilitation: contesting assumptions; challenging practice.* Elsevier, Churchill Livingstone.

Jollien, A. (2002). *Le métier d'homme.* Seuil.

10 Enseignants

J J. Aregger,
I. Margot-Cattin,
P. Margot-Cattin,
L. Vionnet
A. Meystre,
A.-C. Reymond,
L. Vionnet
NN

Nom du responsable de module *

Isabel MARGOT-CATTIN

Descriptif validé le *

02.09.2020

Descriptif validé par *

Martine BERTRAND LEISER